

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

<p>Prix de l'abonnement :</p> <p>Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6[»] — » expéd. franco par la poste » 7[»] — Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3[»] 50 » par la poste, franco » 4[»] — On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n°3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.</p>	<p>Prix des annonces :</p> <p>Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent. » » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig. Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr. » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig. Une remise est accordée aux abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier. Tout envoi doit être affranchi.</p>	<p>NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Septembre 1862.</p>																																																			
		<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Jour du mois.</th> <th colspan="3">TEMPÉRATURE en degrés centigrades.</th> <th rowspan="2">Baromètre en millim. réduit à 0.</th> <th rowspan="2">Eau tombée de 24 h. en millim.</th> <th rowspan="2">VENT DOMINANT.</th> <th rowspan="2">ÉTAT DU CIEL.</th> <th rowspan="2">LIMNIMT. en mèt.</th> <th rowspan="2">Tempér. du LAC en deg. cent.</th> </tr> <tr> <th>9 h. du m.</th> <th>Minim.</th> <th>Maxim.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>19</td> <td>14</td> <td>13</td> <td>15</td> <td>723,2</td> <td>0,0</td> <td>Bise forte.</td> <td>Couvert.</td> <td>2,860</td> <td>17,5</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>13</td> <td>11,8</td> <td>13,8</td> <td>721,8</td> <td>0,2</td> <td>Bise.</td> <td>Couvert.</td> <td>2,880</td> <td>17,3</td> </tr> <tr> <td>21</td> <td>13,8</td> <td>10,5</td> <td>18,8</td> <td>722,9</td> <td>0,0</td> <td>Bise.</td> <td>Clair.</td> <td>2,878</td> <td>17,0</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>12,5</td> <td>10,0</td> <td>17,8</td> <td>724,5</td> <td>0,0</td> <td>Bise.</td> <td>Clair.</td> <td>2,885</td> <td>16,5</td> </tr> </tbody> </table>	Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.	9 h. du m.	Minim.	Maxim.	19	14	13	15	723,2	0,0	Bise forte.	Couvert.	2,860	17,5	20	13	11,8	13,8	721,8	0,2	Bise.	Couvert.	2,880	17,3	21	13,8	10,5	18,8	722,9	0,0	Bise.	Clair.	2,878	17,0	22	12,5	10,0	17,8	724,5	0,0	Bise.	Clair.
Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.							ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.																																						
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.																																																		
19	14	13	15	723,2	0,0	Bise forte.	Couvert.	2,860	17,5																																												
20	13	11,8	13,8	721,8	0,2	Bise.	Couvert.	2,880	17,3																																												
21	13,8	10,5	18,8	722,9	0,0	Bise.	Clair.	2,878	17,0																																												
22	12,5	10,0	17,8	724,5	0,0	Bise.	Clair.	2,885	16,5																																												

IMMEUBLES A VENDRE
Vente de maison à Bevaix.

M. Jules Ribaux fera vendre par voie de minute, dans l'hôtel de Commune, à Bevaix, le samedi 27 septembre 1862, dès 6 heures du soir, une maison à Bevaix, renfermant habitations, remises, cave et deux jardins attenants. Elle limite au nord une place commune et au sud Nanette Ribaux. S'adr., pour voir l'immeuble, au propriétaire, et pour les conditions, au notaire Otz, à Cortaillod.

2. A vendre, une très-bonne vigne, récolte pendante, située à Port-Roulant, contenant environ quatre ouvriers. Si la vente ne peut avoir lieu, on serait disposé à vendre la récolte. S'adresser à F. Metzner, rue des Halles n° 1, au 3^{me} étage.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

3. On exposera en mises publiques, le jeudi 2 octobre prochain, à 2 heures après midi, dans le magasin au bas de la maison n° 4, rue du Coq-d'Inde, entrée rue Fleury, une belle **pendule** soit longue-ligne, avec cabinet vitré, qui sera abandonnée au plus offrant. Pour la voir, s'adresser au dit magasin.

Vente de vendange.

Le conseil administratif de la commune de Cortaillod vendra, par enchères publiques, vendredi 26 septembre, à 2 heures après midi, à l'hôtel de commune, la récolte de ses vignes, et à des conditions favorables.
 Pour le Conseil administratif,
 le Secrétaire,
 A. - L. VOUGA.

5. On vendra par voie d'enchères publiques, jeudi 25 septembre, sur la place Purry, à Neuchâtel, un grand choix de **meubles neufs**, tels que : 3 ameublements composés de : 1 canapé, 2 fauteuils et 6 chaises bois de noyer, velours grenat, 24 chaises cannées, 24 chaises placet en paille, 3 tables de nuit, 1 lavabo, 1 commode, une grande quantité de glaces et miroirs, bois-de-lits et matelas. Les montes commenceront à 9 heures du matin. Le mercredi 24 septembre, l'on vendra déjà de gré à gré dans le local de M. Lambert, voiturier, vis-à-vis du Gymnase.

A VENDRE.

- 6. Chez MM. Jeanneney et Stucker, à l'usine à gaz, des **pressoirs à vis en fer**, des fouleuses de raisins et des machines à boucher les bouteilles, à des prix modérés.
- 7. De belles **poires coings**, au Moulin de Bevaix.
- 8. De belles **poires d'automne**, et quelques capotes de miel, chez M^{lles} de Pury, à la Coudre.

EAU MINÉRALE

de St-Moritz (Grisons), chez M. L. Jeanneret-Riepké, à Port-Roulant, à 85 centimes la bouteille.

A la librairie Gerster,

Chrestomathie allemande, avec vocabulaire, par Etienne Born; 1 vol. fr. 2.
L'époque des Maccabées, histoire du peuple Juif, depuis le retour de l'exil jusqu'à la destruction de Jérusalem, par A. Bost, 1 vol. fr. 3[»] 50.
Pêle-mêle, nouvelles par L. Enault, fr. 2.

PEILLON, CHAPELIER,

rue des Halles 7,
 Recommande à l'honorable public, son assortiment de chapeaux en tout genre et fantaisie pour enfants; chapeau feutre, forme canotier, pour dames et fillettes.
 Un joli choix de casquettes complète cette collection de coiffures, qui sont vendues aux prix les plus modérés, et ne laissent rien à désirer pour l'élégance de la forme et la solidité de la marchandise.

Il mettra tous ses soins à satisfaire les personnes qui voudront lui confier quelques réparations, soit lavages, teintures ou transformations diverses. Il prévient les dames qui lui ont donné leurs chapeaux de feutre à transformer, que les formes nouvelles qu'il attendait sont arrivées.
 Blanchissage des plumes blanches, lavage, teinture et frisure des plumes de couleur.

Librairie J.-R. Leuthold,

sous l'hôtel du FAUCON, à NEUCHÂTEL.
 Le 10^{me} et dernier volume des **Misérables**, par Victor Hugo, est en vente.
Les mystères de la génération, par P. Coullery, D^r.

- 15. A vendre, la **récolte** d'une vingtaine de **noyers**. S'adresser à Fritz Wutthier.
- 14. Au magasin d'épicerie F. Montandon, au bas de la rue du Château, du bon **fromage gras** de l'Emmenthal, à un prix raisonnable. On offre aussi des tonneaux pour la choucroûte.
- 15. A vendre d'occasion, un **tour** neuf. S'adr. au Vauseyon, chez Fritz Périllard.
- 16. A vendre, un **petit laigre** ovale neuf de la contenance de 600 pots. S'adresser rue du Neubourg, n° 26, à Neuchâtel.
- 17. A vendre, de vieilles portes en chêne avec fermentes. S'adr. à J. Comtesse fils, rue de l'Hôpital, n° 5.
- 18. On offre à vendre, faute d'emploi, un bon **pot à repasser** et quelques fers. S'adresser rue du Seyon, maison Dorn, n° 1, 5^{me} étage.
- 19. A vendre, un **bel âne** de taille moyenne, dressé au char et à la selle. S'adr. à François Nicoud, portier de MM. Pury et C^o, à Neuchâtel.

BONNE OCCASION.

A vendre un magnifique chien race Terre-Neuve âgé de six mois. S'adr. à Léopold Nofaier, charcutier, rue du Seyon.

Avis aux élèves des deux collèges.

En vente chez Samuel Delachaux, libraire, en ville, la **Chrestomathie** de M. le prof. Born, prix 2 fr.

F. Borel-Pagan a l'honneur d'informer le public de Neuchâtel et des environs qu'il vient d'ouvrir à la rue des Moulins n° 4, maison Théophile Prince, à côté du débit du sel, un magasin de **verreries et poteries**. Il pourra fournir à des prix modérés un beau choix de porcelaine opaque et à feu, fayences, terre de pipe et à cuire, terre ordinaire de plusieurs genres et verrerie variée, et fera tout son possible pour satisfaire les acheteurs. — Au même magasin; l'on reçoit les commandes et l'on vend les objets fabriqués aux prisons: Nattes en paille de toute grandeur, chaises à treillis de jonc, corbeilles, chaussons de lisières, etc.

Pompes aspirantes et refoulantes,

en usage dans les pressoirs pour conduire le moût des cuveaux dans les vases, au bureau de **L. Quinche-Reymond**, place de l'Hôtel-de-ville.

PRESSOIRS EN FER

perfectionnés, de la fabrique de Benj. Roy et C^o, à Vevey.

Modèle monté à voir et à essayer maison J.-R. Garraux, faubourg du lac à Neuchâtel.
 Ces pressoirs sont incontestablement supérieurs à tous ceux qui ont été présentés jusqu'à ce jour aux propriétaires, tant pour le soin apporté à leur construction, que pour la modicité des prix et la facilité avec laquelle on peut les transporter d'un endroit dans un autre. La même maison a aussi en dépôt, provenant de la dite fabrique, des vis en fer avec écroux, destinées à remplacer en cas d'accidents celles en bois, de manière à en faire à très-bon marché des instruments complètement neufs, d'un usage facile et d'une force considérable.

29. Faute de place, on vendrait un bon piano pour jeune commençante, à un prix très-bas. S'adr. faubourg 40, chez M. le prof. Junod.

30. Louis Porret, à Cortaillod offre à vendre 5 billons de planches de sapin 5/4, à un prix raisonnable.

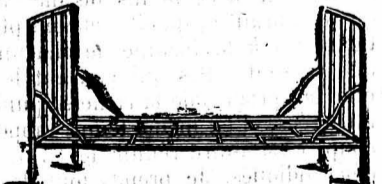
Qualité véritable garantie!

les BONBONS aux HERBES du Dr. Koch,

PROTOMÉDECIN du GOUVERNEMENT PRUSSIE, préparés de **sucs végétaux les plus efficaces**, et cristallisés moyennant le principe saccharifère le plus pur, d'après les analyses les plus consciencieuses de Médecins distingués, — l'emportent sur d'autres bonbons de la même catégorie; — ils sont d'un effet bienfaisant contre la Toux, l'Enrouement, l'Engorgement l'Asthme etc. etc., non-seulement, par l'effet adoucissant qu'ils produisent, mais encore par la qualité de se digérer facilement, ne causant ni acidité, ni empatement. — Ils se trouvent en boîtes oblongues, dont les étiquettes blanches, imprimées de types bruns, ont été munies du timbre ci-joint, et se vendent aux prix de 1 fr. 25 c. et de 65 c. à Neuchâtel **uniquement** chez M. Ch. Lichtenhahn.



GRAND ASSORTIMENT chez **FRÈRES LORIMIER** NEUCHÂTEL (Suisse).
LITS EN FER FORGÉ ET SOMMIERS A RESSORTS pour hôtels, pensions, administrations, etc.
BANCS, CHAISES ET TABLES EN FER POUR JARDINS.
 ÉLÉGANCE SOLIDITÉ garantie.



27. Samuel Geissler, maître jardinier à Colombier, prévient l'honorable public et principalement sa clientèle, qu'il a de beaux cyprès pyramidaux pour tombes, arbres fruitiers haut-vent et pyramides, et de beaux saules-pleureurs. Il annonce également qu'il recevra prochainement un beau choix de rosiers hybrides de différentes hauteurs, ainsi que francs de pied. Les commandes par lettres seront ponctuellement exécutées.

31. On offre à vendre un burin fixe et tous les outils d'un planteur d'échappements à cylindre presque neufs. Le bureau de ce journal indiquera.

Au magasin BOREL-WITTNAUER,

à NEUCHÂTEL, Un grand assortiment de bouteilles des verreries suisses et françaises, dans les 5/4, 7/8, bordelaises, chopines; etc.

Colle blanche liquide. Cette colle s'emploie à froid. On peut s'en servir pour coller le papier, le carton, la porcelaine, le verre, le marbre, le bois, etc.; 50 centimes et 1 fr. le flacon. — En vente chez Kissling, libraire, à Neuchâtel, et Joseph Eberhard, à Couvet.

54. A vendre, une machine à vapeur de la force de 6 chevaux, et sa chaudière. Cette machine, d'un très-bon système, est presque neuve. S'adr. à MM. B. Roy et C^e, à Vevey.

Véritable ouate anti-rhumatismale
du D^r PATTISON,
à 1 fr. le paquet, et 60 centimes le demi paquet.
En vente chez M. L. Wollichard, rue du Seyon, à Neuchâtel.

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou.

VENTE de MEUBLES.

A vendre de gré à gré l'ameublement complet d'une maison consistant en lits et literie, jolis lits d'enfants, ameublement complet de salon avec grande glace et cartel éprouvé; tables diverses, bureau, chaises à ressorts et en joncs, rideaux en perse, cristaux, porcelaines, batterie de cuisine, etc., etc. Le tout ayant peu servi.

De plus, une grande voiture, un char-à-banc, un char à brecettes, une pompe à encavage avec ses tuyaux, 5 cuves, 25 gerles, 2 cuveaux, etc., etc. S'adr. à M. Jacob Hugentobler, à Cortaillod.

57. MM. les agriculteurs qui désirent se procurer des pommes de terre **chardon**, peuvent s'adresser à Adolphe Paris, à Colombier.

58. **A vendre à prix réduit:** Quelques ancrs de 60 à 75 livres.

Mouffles et colliers en fer.
Forts câbles en chanvre pouvant être employés pour pressoirs.

Vieilles bâches gondronnées.
Coussins en crin d'Afrique, fourres en coutil, 8 à 9 pieds de long, sur 4 de large.

Bancs légers de 7 à 8 pieds, vernis en vert. S'adresser au bureau de la Société de Navigation à vapeur de Neuchâtel, rue de la Place-d'armes, n° 5.

59. Chez Mad. Brodt, rue du Seyon, un joli choix de filets garnis, depuis fr. 1⁵⁰ et au-dessus, id. non garnis à 80 c., un grand choix de boutons nouveautés pour robes, cols au crochet pour dames et enfants, depuis 50 c., ceintures vernies à 35 c.

40. Plusieurs grandes fenêtres provenant de grandes galeries démolies à Pesoux; pour voir les dites fenêtres et pour le prix, s'adresser à l'ancien Claude-H. Paris, au dit lieu.

41. A vendre à bon compte, un matériel d'épicerie, consistant en: un corps de 72 tiroirs, une banque, deux balances dont une en cuivre, des poids jusqu'à 15 livres, des pots à huile, etc. Le tout en parfait état. S'adresser rue du Coq-d'Inde 16, au rez-de-chaussée.



On trouvera au Jardin d'horticulture, vers le milieu d'octobre, une collection variée d'oignons de tulipes, hyacinthes et narcisses de Haarlem, ainsi que des plantons de fraisiers des variétés les plus estimées, pour lesquelles on est prié de s'annoncer d'avance. — Les amateurs de dahlias, qui prendraient en ce moment la peine de visiter le jardin d'horticulture, pourraient choisir eux-mêmes les variétés dont ils désireraient faire l'acquisition au printemps prochain. — On trouve au jardin de riches et belles collections de Begonia et de Fougères, propres à garnir les jardinières pour l'ornement des appartements pendant l'hiver.

Le jardin continue d'ailleurs à être bien assorti en arbres verts, en conifères et en arbustes d'ornement.

La Direction du Jardin.

Un propriétaire, dans un vignoble voisin, offre le via de ses récoltes, années 1859, 1861 et 1862. S'adr. à M. L. Petitmaître à Neuchâtel, chargé de donner des renseignements.

44. A vendre, un **laigre ovale** neuf, contenant 900 pots fédéraux. S'adr. à M. Henri Weber, maître tonnelier, à St-Blaise.

Avis au public.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer aux habitants de la ville et banlieue, qu'il est toujours bien assorti de tous les objets en étain concernant son état, savoir: plats, assiettes, soupnières, réchauds, bassines rondes, ovales et carrées, théières en étain et métal anglais, pots à lait, plateaux en étain et métal anglais, cuillères à service, à soupe et à café, de toute grandeur, en étain et métal, et une quantité d'autres articles. Il se recommande pour refondre et remettre à neuf la vieille vaisselle d'étain, achète et prend en échange le vieil étain et plomb. Par son ouvrage soigné et la modicité des prix il espère toujours conserver la confiance dont le public a bien voulu l'honorer jusqu'à présent.

Achille MORIGI,
fondeur d'étain, Chavannes, 6.

46. Julien Courvoisier, jardinier à Corcelles, offre à vendre du **beau buis**.

47. A vendre, à bon compte, pour enlever de suite, 3 laigres d'environ trois bosses chacun. S'adr. à Gustave Meuron.

OBLIGATIONS VILLE DE MILAN, titres originaux à fr. 36. — Quatre tirages annuels: le prochain tirage a lieu le 1^{er} octobre. Fr. 100.000, 70.000, 60.000, 50.000, 40.000, 20.000, 10.000, 1.000, etc., etc. — Chaque obligation sort au moins à fr. 46.

OBLIGATIONS VILLE DE NEUCHÂTEL, titres originaux à fr. 11. — Deux tirages annuels: le prochain tirage a lieu le 1^{er} novembre. — Chaque obligation sort au moins à fr. 11.

S'adresser chez Albert BOVET, r. Purry, 4.

NB. Lettres et argent franco. — Rachat facultatif des titres après le tirage, au cours. — Listes des tirages à disposition de MM. les porteurs d'obligations.

Le bureau de cette feuille indiquera le vendeur d'un fumier de ferme excellent, mesurant 3 à 4000 pieds. Le tas sera divisé au besoin.

A LOUER.

50. A louer de suite, au centre de la ville, un logement composé de deux chambres, cuisine et deux galetas. S'adresser au notaire Renaud.

51. A louer de suite, des chambres meublées, au faubourg du lac n° 17.

52. A louer, le premier étage de la maison Loup, composé de six pièces, deux mansardes, deux caves et galetas. Rue de l'Orangerie et faubourg du lac.

53. On louerait de suite, à un prix avantageux, à des personnes soigneuses, dans un village à trois quarts d'heure de la ville, un appartement de 6 pièces remis à neuf, et un plus petit, avec part et jouissance d'un grand jardin pour les deux. S'adr. au bureau d'avis.

54. A louer, pour le 1^{er} octobre, une chambre meublée et indépendante. On peut aussi avoir la pension. S'adresser rue de l'Industrie, n° 3, au second étage.

55. A louer, rue de l'Hôpital, un petit logement de 2 chambres et dépendances. S'adresser à Antoine Hotz, sellier, rue St-Maurice.

56. Une jolie petite chambre meublée, à louer rue Purry n° 4, au 1^{er} à gauche.

57. A louer, une jolie chambre meublée, belle vue, place Purry n° 1, au 2^{me}.

58. A louer, pour de suite ou pour Noël, la possession de Tivoli située sur la route de Neuchâtel à Serrières, consistant en une maison d'habitation ayant 5 belles chambres à poêle, chambres hautes, ainsi que toutes les dépendances, jardin fruitier et potager. S'adresser pour les conditions à M. Holtz-Bardet, rue des Moulins, 59.

59. Pour le premier octobre prochain, une petite chambre meublée au premier étage de la maison n° 24, rue du Temple neuf.

60. A remettre à Auvernier, pour le 15 décembre prochain, un petit logement. S'adresser à MM. Schenker frères, au dit lieu.

61. A louer, une chambre meublée ayant poêle et cheminée, pour un ou deux messieurs. S'adresser chez M^{me} Marchand, rue de l'Hôpital, 15.

62. A Cormondèche, à louer de suite ou pour St-Martin, un petit logement propre et commode. S'adresser à M. Pignet, au dit lieu.

63. Pour Noël, rue St-Maurice, n° 10, un logement au 1^{er} étage, composé de 3 chambres, cuisine et les dépendances nécessaires, ainsi qu'un magasin exploité jusqu'à présent pour un commerce d'aunage, mercerie et quincaillerie. S'adr. au propriétaire dans la dite maison.

64. A louer, de suite, deux petites chambres meublées. S'adr. au café de la Poste.

65. A louer, pour Noël, deux logements, S'adr. à veuve Rieser, à l'Ecluse. — La même offre de vendre quelques cents pieds de bon fumier de cheval.

66. On offre à louer pour de suite une mansarde meublée, avec ou sans la pension. S'adresser maison Neuve, n° 4, 1^{er} étage, côté de bise.

67. A louer à Bôle, un joli logement bien situé avec dépendances. Dans la même maison, on louerait également, selon convenance, avec ou indépendamment du logement, une cave et deux pressoirs en très-bon état. S'adresser à M^{me} Borel, à Bôle.

68. A louer présentement, un appartement de sept chambres, dans la maison n° 5 aux Terreaux. S'adresser au propriétaire.

69. A louer, à une dame comme il faut, une chambre meublée, se chauffant, côté du soleil. On peut, si on le désire, avoir la pension. S'adr. place Purry, n° 2.

FEUILLETON.

Question des impôts.

(Fin).

Nous devrions nous pénétrer de l'idée que tout remaniement d'impôt, toute taxe nouvelle doit partir de ce principe, que la meilleure taxe est celle qui porte le moins d'atteinte possible au progrès de la richesse publique, se perçoit sans trop de mécontentement, et donne les meilleurs résultats comme produits.

La seule taxe qui réunisse à notre avis les trois avantages que je viens d'indiquer, c'est la taxe indirecte sur les objets de grande consommation. J'ai déjà montré que ces taxes se payaient avec moins de mécontentement qu'aucune autre, qu'elles étaient plus proportionnelles à la fortune de chacun; j'ajoute que ce sont celles qui peuvent le mieux se plier au progrès de la richesse publique, être modérées, et en même temps rapporter beaucoup, c'est-à-dire réunir les trois avantages déjà indiqués. Je prends tout de suite pour exemple l'impôt des boissons; il a été établi, par une enquête ordonnée par l'assemblée législative en 1850 et faite avec tout le soin possible, que la part de l'impôt dans le prix d'un litre de vin en France ne comptait que pour 7 centimes. C'est là assurément, malgré certaines réclamations qui ont eu lieu à diverses époques, un impôt modéré, et qui gêne peu la consommation: il la gêne si peu, que le produit obtenu augmente chaque année. Pour ne pas remonter plus haut que 1847, l'impôt

des boissons rapportait 101 millions en 1847, il a rapporté 195 millions en 1861.

Je prends un autre exemple, l'impôt sur le sucre. Cet impôt, qui en 1847 rapportait 72 millions, a rapporté en 1859, avant le dégrèvement, 137 millions, et après le dégrèvement, en 1861, bien que la taxe ait été abaissée de près de moitié, il a encore rapporté 86 millions. Cet impôt est plus lourd que celui des boissons; il entraine avant le dégrèvement, pour environ un cinquième dans le prix du sucre: la livre de sucre qui valait de 90 c. à fr. 1, était grevée de 20 à 25 centimes d'impôt; cependant cela n'a pas empêché la consommation d'augmenter considérablement, et l'impôt de rendre de plus en plus. Pourquoi? Parce qu'il s'agit là d'un objet de consommation générale, qui est lié au mouvement de la richesse publique, et qu'il est possible à l'ouvrier et à l'industriel de le faire entrer dans leurs frais de production, et de se le faire rembourser par le consommateur sur le revenu disponible.

Sans doute un dégrèvement en pareille matière est chose utile, et augmenterait encore le bien-être des populations, et par suite le progrès de la richesse publique. C'est un résultat que l'on a obtenu en Angleterre sur une grande échelle, et que nous avons réalisé nous-même, dans une certaine mesure, avec notre faible expérience de dix-huit mois. Depuis le dégrèvement de près de moitié qui a eu lieu sur le sucre au commencement de 1860, l'augmentation de la consommation, qui avait été de 24 pour 100 en trois ans avant le dégrèvement, soit de 7 pour 100 par an, s'est élevée tout à coup à 27 pour 100 sur une

seule année, en 1861. Cependant, pour que des dégrèvements de cette nature soient féconds, il faut qu'ils s'opèrent gratuitement, sans compensation ailleurs, qu'ils résultent d'un excédant naturel de recettes; autrement, s'il faut les remplacer par de nouveaux impôts ou par une aggravation des anciens, l'avantage du dégrèvement est illusoire, et il arrive le plus souvent que la charge nouvelle que l'on établit nuit plus à la prospérité générale que le dégrèvement ne lui profite.

Ne reculons pas devant les faits. Dans le prix du tabac, l'impôt joue un rôle assez considérable, plus considérable que dans aucun autre objet de consommation: il compte pour les quatre cinquièmes. Cependant l'impôt est tellement bien établi, tellement bien approprié à un objet qui peut le supporter, que, malgré des conditions assez onéreuses, il n'a cessé de produire davantage d'année en année. En 1859, avant la surcharge nouvelle dont il a été l'objet à la fin de 1860, le tabac donnait 178 millions contre 117 en 1847. En 1861, après l'augmentation de la taxe, il a rapporté 215 millions. On discute aussi beaucoup en ce moment l'impôt du sel. M. le ministre des finances a eu l'idée de reprendre une partie de ce qui avait été abandonné sur cet impôt en 1848, afin de se créer des ressources extraordinaires.

Mais cet impôt est très-lourd, dira-t-on, il compte aujourd'hui pour moitié dans le prix du sel, et il comptera demain pour les deux tiers, si on y ajoute un nouveau décime. Cela serait vrai, si le sel était consommé directement, comme le sont le vin, la bière, les spiritueux et même le sucre; mais on ne

mange pas du sel, on le mêle à des aliments, ou à des produits agricoles et pharmaceutiques, et c'est dans la part qu'il ajoute au prix de ces aliments et de ces produits qu'il faut le considérer. Le paysan, par exemple, s'en sert pour saler le lard qu'il consomme: eh bien! si nous considérons l'augmentation qu'ajoute l'impôt du sel au prix de revient de la livre de lard, nous la trouvons insignifiante, et sans influence aucune sur le développement possible de la consommation. Il en est de même de l'augmentation qu'il ajoute au prix du fromage. Si le fromage est consommé par le producteur, la part de l'impôt n'a pas d'importance; s'il est vendu, la part de l'impôt entre naturellement dans le prix de vente, et elle est remboursée par l'acheteur, c'est-à-dire, comme toujours par le consommateur. Il y a un criterium infaillible pour apprécier le poids d'un impôt, c'est le degré d'influence qu'une fois allégé il exerce sur le progrès de la consommation. Cet impôt a été diminué des deux tiers en 1848, ce qui est une diminution considérable qui a fait perdre d'un seul coup au fisc plus de 40 millions. Eh bien? sait-on quelle influence elle a exercée sur la consommation? Elle l'a fait passer en 10 ans (nous a dit l'exposé financier de M. Fould) de 6 kilogrammes $\frac{1}{2}$ à 8 kilogrammes par personne, c'est-à-dire qu'elle a augmenté de moins de 2 pour 100 par an. L'augmentation de la consommation du sucre avait été de 7 pour 100 avant le dégrèvement, et de 27 pour 100 après. Ainsi, en dix ans, avec un dégrèvement de deux tiers, l'augmentation de la consommation du sel n'a pas été aussi forte que celle du sucre en une seule année après un dégrè-

70. A remettre, de suite, deux chambres bien meublées, avec une bonne pension bourgeoise si on le désire. Le prix sera des plus raisonnables. S'adr. rue du Temple-neuf, 22, au 1^{er} étage.

71. Pour St. Martin ou Noël, un logement de neuf chambres et dépendances, meublé ou non. S'adresser à M^{me} Perrier, à la Tour, quartier de l'Évole.

ON DEMANDE A LOUER.

72. On demande un appartement de deux ou trois pièces et cuisine, en bon état, pour tout de suite. Le faire savoir au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

73. Une personne d'un âge mûr, ayant de bons certificats, désire se placer comme cuisinière ou pour tout faire dans un petit ménage bien tenu. S'adr. au bureau d'avis.

74. Une bernoise, 20 ans, qui connaît tous les ouvrages du sexe, désire se placer le plus tôt possible, soit en ville ou à la campagne. S'adresser chez Mad. Eggmann, ruelle Dublé, n° 6, 3^{me} étage.

75. Une brave Wurtembergoise, cherche une place de suite, pour tout faire dans le ménage. S'adr. chez M. Strauss, tailleur, rue des Poteaux, 4, 3^{me} étage.

76. Un jeune homme de 19 ans, porteur de bonnes recommandations, qui sait bien soigner les chevaux et les bestiaux, s'entend à tous les travaux agricoles et a déjà servi comme cocher, désire entrer aussitôt que possible en service chez un maître ou agriculteur, où il eût l'occasion d'apprendre le français; il ne tient nullement au salaire. S'informer au bureau de cette feuille.

77. Une femme de chambre expérimentée, sachant tous les ouvrages à l'aiguille, coiffer, et munie de très bonnes recommandations, désire trouver une place dans une bonne famille, ou pour faire un petit ménage. Elle parle allemand et français. S'adr. chez M^{me} Marie Petitpierre, au Placard, près de l'hôtel-de-ville.

78. Un jeune homme du canton de Vaud, âgé de 23 ans, désire trouver une place de cocher ou de valet de chambre, dans une bonne famille. Il connaît tous les ouvrages de campagne, le jardin et la vigne, et peut fournir de bons certificats. S'adresser chez L. Baud, coiffeur, à Neuchâtel.

vement qui n'était pas de moitié. Cela prouve au fond, et malgré tout le bruit que l'on a fait et que l'on continue de faire, le peu d'intérêt économique qui s'attache au plus ou moins d'allègement de cet impôt. Qu'il entre, comme aujourd'hui, pour 4 francs à peu près dans le budget d'une famille, ou qu'il y entre demain pour 6 francs avec la nouvelle surtaxe, la question a peu d'importance.

S'il est vrai que les classes pauvres consomment plus de sel relativement que les autres, et soient par conséquent plus soumises à l'impôt qui le frappe, cette part de l'impôt entre dans le prix de leur main-d'œuvre, dans les frais de revient des choses qu'elles produisent, et qu'elles se font rembourser, comme tous les producteurs, par le consommateur de leurs produits. Sans doute il vaudrait mieux pour l'agriculture qu'il n'y eût pas d'impôt sur le sel, pas plus que sur les autres choses dont elle est appelée à se servir; mais quand on voit une matière première autrement intéressante que le sel pour l'agriculture, comme le fer, soumise encore à un droit d'entrée à la frontière malgré le traité de commerce avec l'Angleterre, on se demande pourquoi on s'intéresserait tout particulièrement au dégrèvement du sel, qui après tout n'est qu'une exception dans la consommation de l'agriculture. En définitive, si l'agriculture emploie du sel, c'est pour améliorer ses produits et leur donner une plus-value; elle se fait rembourser l'impôt par celui qui achètera ses produits. L'impôt du sel en lui-même, et abstraction faite des besoins contestables pour lesquels on voudrait l'augmenter, n'est donc pas un mauvais impôt.

V. BONNET.

79. Une personne allemande, qui a l'habitude du service d'hôtel, et qui sait assez bien le français, désire se placer dans un café ou dans un hôtel comme femme-de-chambre ou sommière. Bonnes recommandations. Le bureau d'avis indiquera.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

80. Pour soigner un ménage de deux personnes en ville, on demande pour Noël prochain une personne d'une quarantaine d'années, fidèle et sédentaire, sachant faire un bon ordinaire, tricoter et raccommode les bas et le linge. S'adresser à Ch.-Humbert Jacot, rue du Coq-d'Inde 3, qui indiquera.

81. On demande de suite une cuisinière munie de recommandations satisfaisantes. S'adresser rue des Terreaux, n° 7 au 1^{er} étage.

82. M. Charles de Chambrier demande pour le mois d'octobre prochain, un domestique jeune, au courant du service d'une maison, et à même de soigner un jardin pendant quelques mois d'été. S'adr. en son absence à M^{me} Elise Giesler, à la Rochette.

83. On demande pour le 10 novembre prochain, une Wurtembergoise ou Badoise d'âge mûr, protestante, parlant le français, capable de bien soigner 2 petits enfants, ayant déjà servi dans de bonnes maisons, et bien qualifiée sous tous les rapports comme bonne d'enfants. On offre un bon gage. Inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations. S'adr. au bureau de cette feuille.

84. On demande pour entrer de suite, une domestique bien recommandée. S'adresser rue des Moulins, 4.

85. On demande une bonne cuisinière, pour entrer immédiatement, rue de la Gare, n° 1. Bons gages. Ne pas se présenter sans recommandations satisfaisantes.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

86. Perdu, lundi 22 courant, à trois heures après midi, de Vieux-Châtel à la ruelle Dupeyron, en passant par le faubourg, un **col plat** en percale avec un bouton en mosaïque. S'adr. au bureau d'avis.

87. Trouvé **une bourse**, dimanche 21 courant, près de la gare de Corcelles. La réclamer, aux conditions d'usage, à M. Claude Fachard, garde-voie, à la gare de Corcelles.

88. Trouvé, dans les balayures, une **cuillère en argent**. S'adr. à Jacob Heuby.

89. Trouvé une petite clef de montre, en or, attachée à une petite chaîne. La réclamer aux conditions d'usage, chez M. Lambert, voiturier, rue St-Honoré, 3.

AVIS DIVERS.

La direction de la société de navigation à vapeur de Neuchâtel, porte à la connaissance du public que les **services postaux** entre **Morat-Berne, Morat-Fribourg** et vice-versa en coincidence avec le bateau du matin, services qui avaient été supprimés depuis le 4 courant, sont rétablis à partir du 24 courant.

Portraits photographiques garantis.

Portraits depuis fr. 1 et au-dessus, suivant la grandeur; groupes de familles, depuis fr. 4 et au-dessus; portraits sur toile, papier et cartes de visites. Portraits, brochures, bagues, médailles et reproduction de tout objet d'art. On opère tous les jours et par tous les temps, rue des Moulins, n° 45 et 51.

92. On cherche une bonne femme de ménage. S'adresser rue de l'Hôpital, n° 5 au 3^{me} étage.

93. Mesd. Levrey, **sages-femmes jurées**, demeurant à Besançon, reçoivent des pensionnaires pour être soignées pendant leurs couches, et se chargent du placement des enfants chez de bonnes nourrices, à très-bas prix. S'adr., par lettres affranchies, à M^{me} Levrey, rue du Clos, n° 35, à Besançon.

LA CONFIANCE

Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie, le feu du ciel, l'explosion du gaz, des chaudières à vapeur, etc.

Cette compagnie, dont le capital de garantie s'élève à dix millions de francs, se recommande d'elle-même par la disponibilité de ses fonds et la spontanéité qu'elle met à régler les sinistres.

S'adresser, pour les renseignements, à M. J. Chabas, agent général pour le canton de Neuchâtel, rue du Bassin, maison Wuthier, n° 2.

Soc. neuchâteloise d'utilité publique.

Section de Boudry.

Assemblée générale à l'hôtel-de-ville de Boudry, le vendredi 26 septembre 1862, à 4 1/2 heures du soir.

Ordre du jour:

1^o Compte-rendu du comité sur l'exercice 1861-1862.

2^o Réception de nouveaux membres.

3^o Nomination du comité pour l'exercice 1862-1863.

4^o Propositions individuelles.

5. Séance publique pour hommes, sur la **préparation des vins de seconde cuvée**, par M. KOPP, professeur.

Le Président de section.

PHOTOGRAPHIE

100 portraits cartes de visites pour fr. 50.

25 " " " " " 16.

12 " " " " " 9.

6 " " " " " 5.

On opère tous les jours et par tous les temps. M. Arondo ne restera ici que quelques jours encore. S'adresser quai du port, à côté du café Paget, atelier en plein air.

On dansera dimanche prochain 28 courant, à l'auberge du Soleil, à Cornaux; les amateurs y trouveront bonne musique et rafraichissements de toutes espèces.

AVIS

de la Chambre de Charité de Neuchâtel.

La Chambre de Charité de Neuchâtel croit devoir rappeler aux particuliers du canton et spécialement à ses combattants, qui sont disposés à contracter des **rentes viagères**, qu'elle continue à recevoir des placements de ce genre à des conditions avantageuses.

S'adresser à son bureau, à l'hôtel-de-ville, ouvert tous les jours, dès 9 heures du matin à midi, où l'on peut prendre connaissance des conditions.

Neuchâtel, le 12 septembre 1862.

La Direction de la Chambre de Charité.

109. Le tenancier des **bains chauds** de l'Évole rappelle au public que les bains sont ouverts tous les jours; il recommande cet établissement hygiénique, les prix étant modérés et à la portée de tous.

Agence commerciale et industrielle.

J. BERCKNER,

Comptable des premières maisons de banque de Paris.

Bureau provisoire rue des Poteaux, n° 8, chez M. Schmidt, pelletier, au 3^{me}. Transactions commerciales, mise au net, expédition et redressements de tout genre de comptabilité, rédactions, traductions.

111. Un **teneur de livres**, bon comptable, offre ses services pour faire des écritures, quel qu'en soit le genre, soit à domicile, soit chez lui. Exactitude et discrétion assurées. S'adresser au bureau d'avis.

BEGNINS par Gland (Canton de Vaud)

Dans ce beau village, parfaitement salubre, sur une pente exposée au midi et jouissant de la vue du lac et des glaciers, est établie une bonne pension alimentaire, à l'année, à des prix très modérés. Ecrire à M^{lle} Cuendet, à Bégnins, par Gland.

La réunion des entomologistes Suisses aura lieu cette année à Neuchâtel, le 6 octobre prochain. Les habitants de notre canton qui s'occupent de cette branche des sciences naturelles ou qui s'y intéressent, et qui désireraient se faire recevoir de cette société et assister à la séance, sont priés de le faire savoir à M. Louis Coulon à Neuchâtel. La séance aura lieu au gymnase à 9 heures.

Une réunion générale, destinée à conférer sur l'observation du dimanche dans notre ville, aura lieu à la chapelle des Terreaux, le vendredi 26 septembre à 8 heures du soir.

Tous sont cordialement invités à y prendre part.

CAISSE DE RENTES SUISSE.

Schweizerische Rentenanstalt.

Parmi ses dix genres d'assurances, il en est un qui intéresse plus particulièrement les rentiers sans-famille. En retour d'un capital cédé à la Caisse, ils reçoivent une rente viagère immédiate qui est en raison de l'âge de l'assuré à l'époque du contrat; une somme quelconque placée ainsi rapporte, par ex., à 30 ans, 5,88 %; à 40 ans, 6,49 %; à 50 ans, 7,69 %, etc. Les personnes dont la fortune est modique peuvent, de cette manière, améliorer de beaucoup leur position.

La rente viagère sert aussi à doter les enfants, et elle peut être immédiate ou différée.

S'adresser à M. le D^r Guillaume ou au sous-signé, délégué de la Direction.

Fr. HISELY, hôtel de la Poste.

116. Un jeune homme de 21 ans, ayant fait son apprentissage dans une maison de cotonnerie en gros et en détail d'une des plus grandes villes de la Suisse allemande, et pourvu de bonnes recommandations, qui sait déjà assez bien le français, désire pour se perfectionner, se placer dans une maison de commerce de la Suisse française. Les conditions sont bien modérées. Adresser les offres franco sous les initiales F. G. 25, au bureau de cette feuille.

117. On demande de suite, deux jeunes filles de 17 à 25 ans, pour travailler à l'établi; elles recevraient d'abord un salaire raisonnable. S'adr. au bureau de cette feuille.

118. On recevrait encore dans une maison bourgeoise, de jeunes demoiselles qui désiraient suivre le collège. Elles pourraient même recevoir des leçons à la maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

119. Mad. Wichmann, établie depuis plus d'une année à Neuchâtel, se recommande pour tout ce qui concerne la confection des manteaux, des habillements de jeunes garçons et de jeunes filles, ainsi que pour les articles de mode. S'adresser rue de Halles, 3, 2^{me} étage.

PAR ADDITION.

120. Une personne très-recommandable de la Hesse, 21 ans, désirerait se placer pour bonne d'enfant ou pour faire un petit ménage; elle sait bien coudre et repasser, et désire apprendre le français. Elle ne tiendrait pas à un fort salaire. S'adr. au bureau de cette feuille.

SUCRE DE RAISIN, 1^{re} qualité, pour la fabrication des vins de deuxième cuvée. En vente, au comptant, à fr. 20 la caisse de 50 livres poids net, chez H.-B. Walther, à Marin.

VARIÉTÉS.

Procédé simple

pour retirer un bon vin ou du moins une excellente boisson du marc de raisin déjà pressuré.

Par M. le prof. KOPP.

On presse les raisins comme à l'ordinaire, cependant avec un peu moins de force et on porte le marc, après l'avoir grossièrement divisé, dans des cuves. On le recouvre de suite avec de l'eau sucrée, préparée d'avance en dissolvant de 60 à 90 livres de sucre de raisin dans 150 litres soit 100 pots fédéraux d'eau. La liqueur fermente bientôt et on a soin de maintenir, pendant la fermentation, le marc sous l'eau et de refouler le chapeau qui se forme dans le liquide. Pour cela, il est avantageux de couvrir le marc d'une claie en lattes chargées de pierres. Il est absolument nécessaire que le liquide sucré soit versé sur le marc immédiatement après le pressurage, car sans cela, le nouveau moût prend un goût désagréable, dû à la fermentation lactique qui se développe rapidement dans le marc exposé à l'air.

Sur le marc qui a produit environ 900 litres soit 600 pots de vin, on verse de 225 à 300 litres de dissolution sucrée avec du sucre de raisin, soit de 150 à 200 pots.

Si le vin obtenu par ce procédé ne contient pas assez d'acide, il suffit d'y ajouter un peu d'acide tartrique en dissolvant pour 150 litres soit 100 pots de 6 à 10 onces, soit de 200 à 300 grammes d'acide tartrique pulvérisé et dissout dans 2 pots de vin.

On aura ainsi un vin qui ne laisse rien à désirer quant au goût, la couleur et la force. Il peut se conserver indéfiniment.

Avec le marc des raisins rouges, employés pour faire du clair de Champagne, et qui possède par conséquent toute sa matière colorante, on peut préparer une quantité de bon vin rouge aussi grande que celle du clair tiré du raisin. On n'a qu'à jeter sur le marc dès que le vin est soutiré, une dissolution de sucre de raisin, préparé comme ci-dessus, avec environ 100 livres de sucre pour 100 pots d'eau. On laisse fermenter et on presse après une quinzaine de jours.

Remarque. Les marcs ainsi utilisés peuvent être livrés aux distilleries, comme les marcs ordinaires.

Exposé

du procédé Petiot, pour doubler et même tripler les produits de la vendange.

Après avoir mis en tonneau, le moût naturel de la vendange, on utilise, d'après ce procédé, très-répandu dans les grands vignobles de France et d'Allemagne, les raisins d'une manière plus complète, et on obtient des quantités de vin, de deuxième et même de troisième cuvée, au moins égales à celle du vin naturel et qui l'égalent en qualité.

1° Le raisin, à fur et à mesure qu'il arrive de la vigne est égrappé, ou bien écrasé avec la grappe et puis abandonné dans les cuves à la fermentation.

2° Pendant la fermentation, on a soin de diviser les mottes de raisin, qui surnagent à la surface et qui forment chapeau, et de les repousser dans le moût.

3° Quand la fermentation a duré un ou deux jours, on soutire le moût, sans presser, et on le met en tonneaux, en ayant soin d'en mesurer la quantité. Bien entendu, que pour les vins rouges, on laisse la fermentation sur la grappe, durer plus longtemps, si le moût n'a pas acquis la couleur convenable.

4° Après avoir ainsi recueilli le moût naturel, on procède à la préparation du vin de deuxième cuvée de la manière suivante: On prépare une quantité d'eau sucrée égale à celle du moût qu'on vient de soutirer et qu'on a mesurée à cet effet, et on la jette sur les raisins restés dans la cuve. Cette eau sucrée se prépare en dissolvant de 50 à 75 livres de sucre de raisin pur et blanc dans 100 pots fédéraux d'eau. Si la dissolution a été faite avec de l'eau chaude, celle-ci ne doit pas avoir plus de 40° Réaumur, au moment où on la jette sur les raisins des cuves. Pour arriver à un mélange parfait, on soutire environ 100 pots du liquide sucré de la cuve par la bonde inférieure, et on les verse de nouveau dans la cuve.

5° Une nouvelle fermentation s'établit rapidement dans la cuve et quand elle est arrivée à son terme, on soutire le nouveau moût, et si l'on ne veut pas procéder à une troisième cuvée, on presse le marc et on réunit tous les moûts de deuxième cuvée.

6° Dans les bonnes années, on peut avec avantage procéder à la préparation d'un vin de troisième cuvée, en versant sur le marc, non pressuré, une quantité d'eau sucrée, au moyen du sucre de raisin, égale ou du moins moitié de celle qu'on a déjà employée pour la deuxième cuvée; on laisse fermenter, on soutire et on presse.

7° Le traitement de ces moûts, pour l'encavage, est le même que celui employé pour le vin naturel.

Remarque. Dans les années médiocres, on ajoutera au moût naturel par 100 pots fédéraux 20 livres de sucre de raisin dissous dans 5 pots d'eau chaude. Cette addition de sucre améliore d'une manière très-marquée la qualité du vin.

L'arbre à cire du Japon. Extraction de la cire.

Au moment où une ambassade japonaise parcourt les principales villes de l'Europe, et où la Suisse se prépare à envoyer au Japon ses représentants et de nombreux échantillons de ses produits, il y a quelque intérêt à lire l'extrait suivant d'une lettre de M. Eugène Si-

mon, adressée à M. le secrétaire général de la Société d'acclimatation de France, et publiée par le *Bulletin universel* de cette société: 3

La cire végétale du Japon est un des principaux articles de commerce de ce pays. Bien qu'elle ne soit connue que depuis peu de temps en Europe, l'exportation qu'on en fait pour l'Angleterre s'élevait déjà en 1861 à une valeur de plus de 100,000 francs. Cette somme sera de beaucoup dépassée cette année; tout donne lieu de penser qu'elle augmentera encore longtemps; elle n'a pas la qualité de la cire ordinaire, ni même du suif, car on assure qu'elle fond à la température ambiante pendant l'été, mais on obvie, en Chine et au Japon, à cet inconvénient, en entourant les chandelles qu'on en fait d'une légère couche de cire d'abeilles ou de stéarine, qui, étant moins fusible qu'elle, la retient et l'empêche de couler.

En Angleterre, il paraît qu'on a trouvé un procédé pour la durcir, car les demandes augmentent tous les jours, et les prix s'en sont élevés dans une proportion considérable.

C'est un produit que l'on pourrait facilement obtenir en France, car l'arbre qui le fournit pourrait être acclimaté dans tous les départements qui forment au moins les deux cinquièmes méridionaux de la France. Comme par surcroît il se contente des terrains les plus mauvais, les plus fiévreux, et que l'habitat qui semble lui plaire le plus est celui des montagnes, j'ai pensé que ce serait un véritable service à rendre que d'en doter nos arides montagnes du midi.

C'est, je viens de le dire, dans les plus mauvais terrains, sur le bord des routes, partout enfin où ne peut venir aucune autre récolte, qu'on plante les jeunes arbres. On les sème en pépinière, et à la deuxième année, on les met en place à la distance d'un mètre, quand on les met en ligne ou en bordure, à 2 mètres, quand on fait de grandes plantations en carré.

On ne donne à ces plantations pas d'autres soins que ceux que l'on donne à toute autre plantation; on les taille en pyramide ou à basse tige, qui est la forme qu'ils prennent naturellement, et en même temps celle qui se prête le mieux à l'exploitation. Ils ne dépassent jamais 5 à 6 mètres de hauteur.

A la cinquième année de plantation, dix mille pieds d'arbres produisent 20,000 kilogrammes de graines; à la huitième année, 30,000; à la dixième année 90,000; à la douzième année, 200,000; à la quinzième année, 300,000; à la dix-huitième année, l'arbre déclive. 400 kilogrammes de graine produisent 100 kilogrammes de cire.

100 kilogrammes de cire valent à Londres, en ce moment, 125 à 130 francs, soit, pour une plantation de dix mille pieds d'arbres à cire en plein rapport et occupant 2 hectares de superficie, un produit brut de 75,000 kilogrammes de cire valant 100,000 francs. Quelque extraordinaires que soient ces résultats, ils sont encore de beaucoup au-dessous des chiffres réels que je ne donne pas, de peur qu'on les trouve exagérés.

Voici comment se fait l'extraction de la cire: La graine se récolte vers la fin de l'automne. On la bat au fléau pour la séparer du pédoncule qui la supporte, et, après l'avoir laissée sécher pendant une quinzaine de jours, on la soumet à une légère torréfaction à l'air libre.

Ensuite on l'écrase grossièrement sous une meule. On la prend alors et on la met dans des sortes de grands récipients de toile, larges et peu profonds, que l'on soumet pendant une demi-heure ou trois quarts d'heure à l'action de la vapeur d'eau bouillante en vase clos.

On retire les sacs et on en vide le contenu sous une presse que l'on fait agir immédiatement. On recueille les goutelettes à mesure qu'elle se forment, de peur qu'en se refroidissant elles n'empêchent les autres de se produire, et on les fait fondre.

A cette phase de la fabrication, on a une cire de troisième qualité qui vaut 58 à 60 francs les 60 kil. 450 au Japon.

Pour la blanchir, on râpe le pain ainsi formé; on lave les râpures à l'eau froide, et on les expose au soleil et à la rosée pendant trois jours. On obtient alors la deuxième qualité, du prix de 62 à 66 francs les 60 kil.

On arrive à une première qualité, en recommençant le rapage et en exposant de nouveau au soleil et à la rosée. Cette dernière vaut au Japon de 66 à 72 francs les 60 kil.

Nouvelles.

Naples. — Le clergé des Calabres signe en ce moment une adresse au pape, pour le conjurer de renoncer au pouvoir temporel, pour le bien de l'Italie et de la religion. On parle déjà d'un grand nombre de signatures. Cette adresse se termine par ces mots: « Les membres du clergé calabrais, prosternés à terre, vous demandent de leur rendre leur patrie et de bénir leurs frères. »

— On signale une recrudescence de brigandage dans les provinces. La réaction, il faut le dire, avait épuisé toutes ses ressources pour seconder l'aventure de Garibaldi. Elle n'y voyait qu'un acte de rébellion, et, par conséquent, une bonne affaire pour elle. Garibaldi vaincu, les bandes renforcées ne se sont point défaits, elles pillent, brûlent, tuent plus que jamais. Il y a maintenant des *Comités* de gens armés dans toutes les provinces. Il y en a même de très-fortes: une, entre autres de 200 hommes qui cerna l'autre jour, 11 septembre, la propriété de Sant'Antonio, sur le territoire de Rochetta, dans la province d'Avellino. Vingt bersagliers du 20^e régiment, commandés par un sous-lieutenant nommé Pizzi, se trouvaient dans cette propriété. Ils se défendirent bravement; la fusillade dura trois heures, mais les munitions finirent par manquer aux soldats, et les brigands réussirent à mettre le feu à la maison. L'incendie envahit bientôt tout l'espace où se trouvaient les bersagliers. Ils se jetèrent alors sur les brigands, mais ils durent succomber dans cette lutte inégale à travers les flammes. Il n'en échappa que deux; tous les autres et le sous-lieutenant sont morts.

Turin, 22 septembre. — L'état de Garibaldi va en s'améliorant et les esquilles continuent à sortir de la plaie.

Belgrade, 21 septembre. — Les Serbes ont entrepris de faire le siège régulier de la citadelle d'Ucizza. En même temps, les Serbes bloquent les forteresses de Semendria et Schalacz.

A Belgrade même, la garnison turque est inquiétée par de fréquents coups de fusil.

Raguse, 22 septembre. — Hier il y a eu fête à Cattigne, (Montenegro) à l'occasion de la paix.

Belgrade, 22 septembre. — Un commissaire turc et un commissaire serbe iront demain à Ucizza, où ils feront raser la forteresse afin de terminer le différend.

Etats-Unis. — Le théâtre de la guerre se porte dans le Maryland, où une dépêche du 9 nous apprend que les séparatistes sont entrés avec 50,000 hommes, en passant le Potomac, et ont occupé Frédéric-City et Monrovia.

On sait que le petit Etat de Maryland est au nord-est de la Virginie. Son chef-lieu est Annapolis, petite ville à 8 ou 9 lieues de Washington, mais sa plus grande ville, la troisième des Etats-Unis, est Baltimore, à l'embouchure du Patapsco, dans la baie de Chesapeake, à 12 lieues au nord-est de Washington. Le Maryland est un des Etats à esclaves.

Or, la flotte des unionistes est à l'ancre devant Baltimore pour détruire cette ville si elle était attaquée par les troupes du Sud, et le général Mac-Clellan, qui a quitté Washington, est entré dans le Maryland dans le but d'y attaquer les séparatistes.

Les unionistes occupent toujours le passage de Harpers-Ferry, en Virginie, au confluent du Schenandoah et du Potomac, au nord-ouest de Washington.

D'après le *Times* de New-York, cinq régiments noirs seront formés, et 50,000 noirs enrôlés dans l'armée fédérale avec la sanction du président Lincoln.

Le gouvernement prépare un projet à présenter au Congrès pour obtenir une nouvelle levée de 300,000 hommes.

Vaud. — Le philanthrope lausannois par excellence, M. W. Haldimand, auquel notre ville et ses habitants sont redevables de tant de libéralités, vient de mourir dans sa magnifique propriété du Denantou près Ouchy.

M. Haldimand, dans le cours de sa longue carrière, s'est intéressé à tout ce qui pouvait contribuer au développement moral, matériel et intellectuel de Lausanne, qu'il considérait comme sa ville natale. Il a largement contribué à inaugurer et étendre la navigation à vapeur sur le lac Léman, à l'établissement des chemins de fer, à la transformation d'Ouchy.

Il a fait construire, pour le plus grand avantage de la classe ouvrière, la buanderie de la Riponne, à laquelle est joint un établissement de bains. Nous avons encore un monument qui témoignera longtemps de la sollicitude du défunt pour l'humanité souffrante, c'est l'Asile des aveugles.

— Lundi à 2 heures ont eu lieu les funérailles de M. Haldimand. Après un service religieux anglais dans le salon du Denantou, le convoi funèbre s'est dirigé vers le cimetière d'Ouchy. On y voyait une députation du Conseil d'Etat avec huissiers, les élèves du Collège cantonal, ceux de l'Ecole moyenne, et une immense multitude de citoyens de toutes les classes. Sur le bord de la tombe, M. le professeur Pidou a prononcé un discours dans lequel, avec simplicité, mais avec beaucoup de cœur, il a rappelé en termes généraux le bien qu'a fait Haldimand, comme l'humilité et le discernement qu'il mettait dans les actes que lui inspirait sa générosité. Un beau chant a été exécuté ensuite par l'Union chorale. Les larmes qui ont coulé au Denantou et au cimetière, ainsi que la fermeture de presque tous les magasins de la ville pendant cette triste cérémonie et le deuil général disent mieux que nos paroles ne sauraient le faire, l'estime, l'affection, la reconnaissance de la population pour cet homme qui, dans l'opulence, a toujours pensé et pourvu au bien-être des autres.

— Ce matin le testament de M. William Haldimand a été homologué en justice de paix. Parmi le grand nombre de legs faits par le défunt, nous avons surtout remarqué le legs de 500,000 francs (20,000 liv. sterling) à l'Asile des aveugles.

(Gazette de Lausanne).

Fribourg. — L'assassin d'Oberried (voir notre dernier n^o) s'appelle Widmann. Condamné à 15 ans de travaux forcés dans le canton de Berne, il s'était évadé le 12 septembre dernier. Il a avoué son crime, et a tenté de se pendre dans sa prison.

La victime, Marie Grau, était une des plus jolies et des plus sages filles du village. L'enterrement s'est fait jeudi; toute la population des environs a voulu y assister.

Neuchâtel. — L'auteur de l'incendie qui a éclaté mercredi dernier à Grandchamp, est une jeune fille de 15 à 16 ans, élève de l'asile où elle était accueillie charitablement. Même après son crime, qui a déjà causé tant de dommages, elle a encore tenté à deux reprises d'incendier l'établissement.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est vendredi 26 courant, que s'ouvre à Lausanne une exposition de produits d'agriculture, d'horticulture et d'animaux de basse-cour. L'exposition sera visible jusqu'à dimanche soir.

— Une société anonyme pour l'achat et la vente du vin, s'est formée à Dombresson, dans le but de diminuer l'usage de l'eau-de-vie, en fournissant au public des vins de bonne qualité, à prix modérés. Le Grand-Conseil, dans sa séance de 18, a accordé l'autorisation nécessaire. Le capital social sera de 2,000 fr. en actions de 5 fr. Les actionnaires renoncent à tout bénéfice autre que l'intérêt de leurs actions à 4 %.

— On écrit du Landeron à la *Gazette fédérale*: « Le 15 courant, une noce se célébrait, les époux allaient partir, accompagnés de leurs parents et amis, dans cinq ou six voitures, lorsqu'on recommença à tirer en pleine rue. La bourre d'un pistolet atteignit en pleine figure une demoiselle Muriset, assise dans la dernière voiture. La victime fut transportée sans connaissance à la maison, et si elle s'en tire la vie sauve, elle sera défigurée pour le reste de ses jours. A la suite de cet accident eut lieu une batterie dans laquelle le malheureux tireur ne fut pas épargné. Une enquête juridique a été commencée. »

REUNION COMMERCIALE.

Neuchâtel, mercredi 24 septembre 1862.

	Demandé à	Offert à
Banque cantonale neuch., act. fr. 500	700	715
Franco-Suisse, actions, j ^o		340
Société de construction,		90
Franco-Suisse, oblig. 5/10 sept.		379
Comptoir d'escompte du Val-de-Trav.	550	
Lomb, sud-autr., obl. 3 p. 100 f. 500.		
Société de nav. à vapeur de Neuchâtel.		
act. de fr. 500,		550
Lots de la Municip. de Neuchâtel		11
Actions immeuble Chatouey,	465	
Mines de la Loire, obligat., (j ^o)		
Vieille-Montagne		
Hôtel Bellevue		485